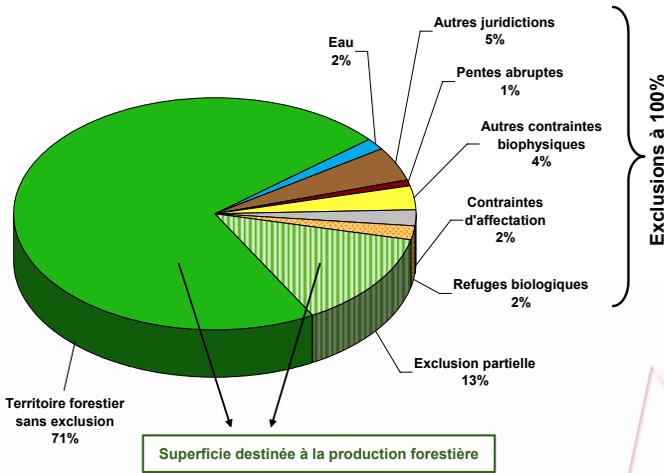




1 - DESCRIPTION DU TERRITOIRE

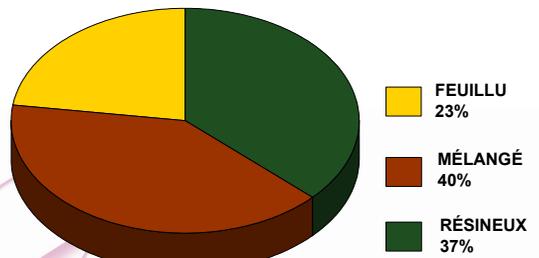
Portrait global

Superficie¹ : 181 052 hectares

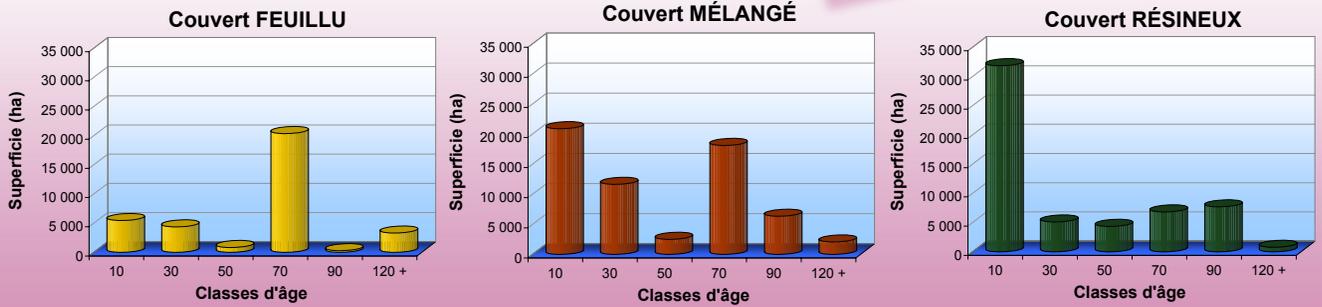


Portrait du territoire destiné à la production forestière

Types de couvert
Superficie² : 154 745 hectares



Types de couvert et classes d'âge



¹ superficie brute sans réduction ² superficie nette après réduction

2 - POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

Calcul de possibilité forestière		Possibilité par essence ou groupe d'essences (m ³ /an)									Total
		Rendement soutenu (150 ans)									
		SEPM ¹	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables ²	Autres feuillus durs	
A	2000-2008	104 100	9 600	0	200	39 000	23 800	12 000	29 400	2 300	220 400
B	Forestier en chef 2008-2013	52 500	5 900	0	200	32 600	19 600	8 200	20 400	600	140 000
Variation (B-A)		-51 600	-3 700	0	0	-6 400	-4 200	-3 800	-9 000	-1 700	-80 400
Variation (%)		-50%	-39%	-	0%	-16%	-18%	-32%	-31%	-74%	-36%
C	Forêt Québec 2008-2013	50 400	5 700	0	200	31 500	18 800	7 800	19 300	600	134 300
Variation (B-C)		2 100	200	0	0	1 100	800	400	1 100	0	5 700
Variation (%)		4,2%	3,5%	-	0,0%	3,5%	4,3%	5,1%	5,7%	0,0%	4,2%

¹ sapin, épinettes, pin gris et mélèze ² érable à sucre et érable rouge

Provenance des volumes	Superficie totale ³		Récolte maximale annuelle	
	ha	m ³	m ³	%
Bandes riveraines	6 076	1 700	1 700	1,2%
Séparateurs de coupe et forêts morcelées	11 057	13 010	13 010	9,3%
Pentes fortes (31 à 40 %)	1 408	1 320	1 320	0,9%
Habitats fauniques	3 822	4 200	4 200	3,0%
Encadrements visuels	2 399	3 700	3 700	2,6%
Territoires à multiples usages	0	0	0	0,0%
Autres particularités régionales ou locales	0	0	0	0,0%
Sous-total des contraintes	24 762	23 930	23 930	17,1%
Sous-total sans contrainte	129 983	116 070	116 070	82,9%
Total	154 745	140 000	140 000	100,0%



3 – EXIGENCES GÉNÉRALES

Cette section présente les interventions forestières à réaliser afin de rencontrer les hypothèses de la stratégie d'aménagement forestier retenue pour évaluer la possibilité forestière de Forêt Québec. La stratégie d'aménagement de l'UAF 011-51 exige de récolter annuellement une superficie de 1 823 ha. Cette stratégie repose essentiellement sur les coupes totales et les coupes jardinatoires. Pour des explications détaillées des traitements sylvicoles énumérés, veuillez consulter la fiche thématique «Exigences générales».

Synthèse des traitements sylvicoles prévus		Superficie ³
		ha/an
Avec récolte	CPRS, CPHRS, CPPTM, CPEF ¹	964
	Jardinages et assainissement	686
	Éclaircie commerciale, CPEP et CPES ²	173
Sans récolte	Préparation de terrain	118
	Plantation, regarni, ensemencement	118
	Dégagement	118
	Éclaircie pré-commerciale	1 373
	Autres travaux	2

¹ Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), coupe avec protection de la haute régénération et des sols (CPHRS), coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM) et coupe finale de la coupe progressive d'ensemencement (CPEF).

² Coupe progressive d'ensemencement - intervention primaire ou secondaire.

³ Superficie annuelle prévue à compter du 1er avril 2008 pour la première période quinquennale du plan général d'aménagement forestier.

4 - PARTICULARITÉS / COMMENTAIRES

De la superficie totale de l'UAF 011-51, 28 % est exclue en totalité ou en partie du calcul de possibilité forestière.

La superficie exclue en totalité représente 15 % de la superficie totale. De ce 15 %, les terrains privés (petites propriétés privées), fédéraux (réserves indiennes) ou provinciaux (érablières acéricoles, forêt d'expérimentation, écosystèmes forestiers exceptionnels et réserves forestières) en représentent 5 %. On retrouve aussi des superficies impropres aux interventions forestières : 2 % d'eau, 1 % de pentes abruptes et 4 % d'aulnaies, dénudés humides et écotones riverains. Les sites de villégiature, les chemins existants, les lignes de transport d'énergie, les lisières boisées des encadrements visuels et les refuges biologiques donnent 4 % d'exclusion.

Les superficies exclues partiellement du calcul totalisent 13 % de la superficie de l'UAF. Il s'agit, entre autres, des ravages de cerfs, des encadrements visuels, des érablières acérico-forestières, des sites de récréation et de plein air, des séparateurs de coupe, des peuplements délaissés sur les parterres de coupe, des îlots d'originaux, les lisières boisées des lacs et cours d'eau, corridors routiers, érablières acéricoles et divers sentiers.

Il est à noter que les présents calculs de possibilité forestière ne prennent pas en considération les contraintes économiques et opérationnelles associées au morcellement des forêts et aux divers usages du territoire. Ne sont pas non plus considérés les territoires pouvant être éventuellement soustraits en vertu de la Stratégie québécoise sur les aires protégées.

De plus, une proportion importante (16 %) des volumes à récolter provient des zones où les interventions forestières sont plus contraignantes ou les usages du territoire sont diversifiés.

Sur le territoire de l'UAF 011-51, 28 % de la superficie est sous contraintes totales ou partielles.





5 - SIGNATURE

Le calcul de la possibilité forestière de ce territoire a été réalisé et validé selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine la possibilité de ce territoire aux niveaux et conditions des présentes.



Pierre Levac, ing. f., M. Sc.
Forestier en chef
Le 25 juillet 2008

